

Réunion du Conseil Municipal

du 29 octobre 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 29 octobre 2018 à 20 heures 00 sous la Présidence de Madame Cécile CREUZON, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Travaux Grande rue du Puy : choix des entreprises
- 2) Projet de statuts de la Communauté de Communes
- 3) Vente de biens de section
- 4) Achat de matériel
- 5) Divers

Présents : MM. René BAILLOT, Didier GIRAUD, Olivier NORE, Serge SAINTIGNY, Claude STEINER, Claude TOURAND, Mmes Christine BOUSSAGEON, Cécile CREUZON, Catherine DHUME, Maria DUSSAT, Marie-Thérèse PIERRON, Isabelle ROUSSILLAT, Marie-Chantal SIMONNET.

Absents excusés: M. Yves DANCHAUD qui a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse PIERRON et Mme Sandra CHARRIERE qui a donné pouvoir à Mme Cécile CREUZON.

Secrétaire de séance : Mme Maria DUSSAT.

Le procès verbal du 27 septembre 2018 est adopté à l'unanimité.

1) Travaux Grande rue du Puy : choix des entreprises :

La commission d'appel d'offres s'est réunie pour ouvrir les enveloppes concernant les deux lots (lot n° 1 assainissement et lot n° 2 Voirie et Réseaux Divers).

Lot n° 2 V.R.D. : estimation par le cabinet d'architectes SALTUS et A2i : 403 721,25 € H.T., propositions des entreprises : Colas = 534 089,68 € H.T., Eurovia = 409 871,29 € H.T. qui précise qu'il sous traite à Sol Loire Auvergne pour le béton matricé.

Après étude des critères prévus dans le règlement de consultation (prix des prestations 60% et valeur technique 40%), Eurovia obtient 92,80 points et Colas 80,45. Eurovia est retenu avec 13 voix pour et 2 abstentions.

Lot n° 1 assainissement : estimation par le cabinet d'architectes SALTUS et A2i : 181 805,00 € H.T., propositions des entreprises : ALZIN de Malicorne = 205 009,00 € H.T., Eurovia = 189 792,84 € H.T. qui précise qu'il sous traite à TPCRB de Saint Sulpice le Guérétois.

Après étude des critères prévus dans le règlement de consultation (prix des prestations 60% et valeur technique 40%), Eurovia obtient 92,80 points et Alzin 82,75 points.

Cependant, la partie assainissement étant désormais une compétence exercée par la Communauté de Communes, le choix de l'entreprise devra être validé par la Communauté de Communes.

Une discussion sur la compétence de Sol Confluence qui a déjà travaillé pour la commune s'instaure.

2) Projet de statuts de la Communauté de Communes :

Après lecture du projet de statuts, des différentes compétences et des explications de Madame le Maire, ce projet est adopté à l'unanimité.

3) Vente de biens de section :

➤ L'Age : M. TORRENTS et M. et Mme SALEMI souhaitent acheter par moitié le bien de section cadastré section C n° 140 d'une superficie de 246 m² suite à une rencontre sur place avec les deux riverains. Madame le Maire propose de le vendre pour l'euro symbolique, les frais du géomètre et du notaire incombant aux pétitionnaires. Approuvé à l'unanimité.

➤ La Bessède : M. David DECOUT souhaite acquérir une parcelle de bois-taillis dans les bois d'Evaux cadastrée section F n°217, d'une superficie de 2 ha 13 a 48 ca. Après en avoir délibéré longuement,

le Conseil Municipal refuse cette vente avec 9 voix contre, 2 voix pour et 4 abstentions.

4) Achat de matériel :

La commission s'est réunie et a étudié les propositions suivantes :

➤ Camion benne : Renault Guéret 22 353 € H.T. (reprise du Partner 1 500 €), Renault Montluçon 25 520 € H.T., Ford 21 674 € H.T., Mercedes 31 500 € H.T.

La commission propose Renault Guéret ; le Conseil Municipal valide ce choix à l'unanimité.

➤ Broyeur : une seule proposition, Micard Chambon 4 275,00 € H.T. soit 5 130,00 € T.T.C. arrondi à 5 000,00 € T.T.C. Accord du Conseil Municipal pour cet achat.

5) Divers :

➤ Don : M. Daniel BALLANT, propriétaire d'une petite maison rue du Fort de la Motte au n° 6 bis, souhaite en faire don à la Municipalité. Une visite sera organisée et la décision sera prise ultérieurement.

➤ Le logement situé au dessus de la Caisse d'Epargne est loué à une jeune femme et son enfant.

➤ Le logement situé au dessus du Trésor Public va être libéré par le Docteur FAGADAR et loué au Syndicat Mixte Fermé (anciennement le Pays Combraille en Marche) pour le même loyer (353,68 €).

➤ L'ancien salon de coiffure situé place Massy va peut-être être loué par monsieur et madame ACHARD qui souhaitent ouvrir une boutique de vieux livres et autres animations. M. ACHARD a été reçu par Madame le Maire.

➤ Défibrillateur semi automatique situé à la pharmacie : il appartient à la commune et la pharmacie assure la maintenance annuelle et paye l'électricité. Le pharmacien demande à la municipalité le paiement de nouvelles électrodes, si utilisation de l'appareil, soit 79,20 € et le remplacement de la batterie à la date de péremption (tous les trois ans environ) soit 216 €. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

➤ Enveloppes pré timbrées : le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le rachat de 1000 enveloppes pour 898,25 € avec le pont Roman en photo.

➤ Kakémonos : six photos ont circulé pendant le conseil municipal (bascule, buste, église, vitrail, vaches, stalles). Les trois sélectionnées sont : bascule, vitrail et buste. Les kakémonos seront installés avenue Georges Clémenceau.

➤ Concassage : les agriculteurs ont répondu au courrier de la Mairie. Une commission se déplacera mardi 30 octobre pour prioriser les demandes. (Claude TOURAND, Claude STEINER, Olivier NORE, Didier GIRAUD, Serge SAINTIGNY, Maria DUSSAT). Aujourd'hui, la quantité livrée est inférieure à celle prévue.

➤ Invitation par le syndicat d'eau : samedi 10 novembre 2018 à 9H30 à l'étang des Landes pour la pêche de l'étang.

➤ La borne électrique est installée mais pas encore en fonction.

➤ Orange : Madame le Maire a reçu le responsable des collectivités en Limousin. De nouveaux pylônes doivent être posés en Creuse. Leur implantation est décidée par le Préfet et le Conseil Départemental. Chambon n'est pas en zone blanche. Madame le Maire a insisté auprès du responsable pour que des efforts soient consentis pour une meilleure réception des réseaux de portable.

➤ Travaux rue du Faubourg Saint Martial : Eurovia revient la semaine 46 pour terminer les travaux. Concernant la sortie de garage de madame LETAILLER, deux plaques en tôle lui seront données.

➤ A.C.C.A. : le bac à viscères sera posé chez M. BOURDUT, agriculteur aux Gagneries et non à la station d'épuration comme le Conseil Municipal l'avait voté. Le Conseil Municipal prend acte de ce changement.

➤ Eglise : monsieur Robert CHATEAU est volontaire pour remplacer les bénévoles qui ouvrent et ferment l'église. Il percevra une indemnité de 479,86 € par an. Madame le Maire remercie vivement M. CHATEAU de son engagement. Les employés communaux continuent à effectuer leurs fermetures.

➤ Eté 2019 : un stagiaire en espaces verts et jardins, habitant à Viersat, a demandé à venir un mois. Accordé.

➤ Commémoration du 11 novembre 2018 : à l'occasion du centenaire de l'armistice, Madame le Maire et Madame la Préfète souhaitent une cérémonie moins traditionnelle. Le Conseil Municipal donne quelques idées : sonnerie des cloches à 11 heures, bougies autour du monument aux morts, lecture de courriers de poilus, chants d'enfants, drapeaux supplémentaires.

➤ Le compteur de l'église ne fonctionne plus, monsieur SOUCHAL sera averti.

➤ Le logo pour la voiture électrique réalisé par monsieur Claude TOURAND est validé à l'unanimité.

➤ La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 6 novembre 2018 à 19H30.

La séance est levée à 22H00.